

Concours Master Design sonore 10 et 11 avril 2019

ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART ET DE DESIGN
LE MANS

CLAIR Aline	Admise en 4 ^{ème} année Design sonore, sous réserve de l'obtention du DNA Design.
DOLLET Gabriel	Admis en 4 ^{ème} année Design sonore, sous réserve de l'obtention de la Licence.
HAMON François	Admis en 4 ^{ème} année Design sonore, sous réserve de l'obtention de la Licence.
MARCHEGAY Robin	Admis en 4 ^{ème} année Design sonore, sous réserve de l'obtention du DEST.
PERRET Marion	Admise en 4 ^{ème} année Design sonore, sous réserve de l'obtention du diplôme de niveau II au RNCP.
PICHOT Quentin	Admis en 4 ^{ème} année Design sonore, sous réserve de l'obtention du diplôme de niveau II au RNCP.
REYNIER Leo-Loup	Admis en 4 ^{ème} année Design sonore, sous réserve de l'obtention de la Licence.
TOUSSAINT Théo	Admis en 4 ^{ème} année Design sonore, sous réserve de l'obtention du DNA Design.
PAN Hua-Yen	Admise sur liste d'attente

ÉTABLISSEMENT
PUBLIC DE COOPÉRATION
CULTURELLE

28, avenue Rostov-sur-le-Don
72000 Le Mans
T +33 (0)2 72 16 48 78
contact-lemans@talm.fr
lemans.esba-talm.fr

Directeur adjoint de l'École supérieure
d'art et de design TALM,

Directeur TALM-Le Mans,

Christian Morin

